



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2010 B 06571

Numéro SIREN : 491 252 672

Nom ou dénomination : A.W. CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2017 sous le numéro de dépôt 38934

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

G R E F F E

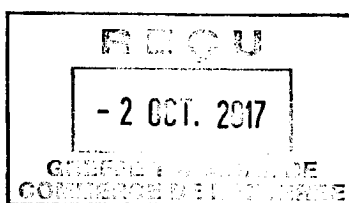
DEPOT N° :...38934.....
LE: 13 octobre 2017

Objet : Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2017O07336

2017 7336

**REQUETE AUX FINS DE PROROGATION DU
DELAÏ DE REUNION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**
(article R 225-64 du code de commerce)

A Madame ou Monsieur le Président
du Tribunal de commerce de NANTERRE



A LA REQUETE DE :

Madame Audrey WEIL

née le 7 février 1969 à NEUILLY SUR SEINE (92)

demeurant 19-21, rue de l'Ancienne Mairie (92100) BOULOGNE-BILLANCOURT

Agissant en qualité de Présidente de la société :

A.W. CONSEIL

SAS au capital de 5 000 euros

ayant son siège social 21, rue de l'Ancienne Mairie (92100) BOULOGNE BILLANCOURT

immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro
491 252 672

*Ayant pour Avocat Me Hugues d'HAUSSONVILLE, inscrit au Barreau de Paris, membre du Cabinet
CONCORDIA AVOCATS (AARPI), domicilié 11, rue Bailly (75003) PARIS – Tél. 01.42.96.10.72 –
Fax. 01.42.96.16.88 – Email : hdhaussonville@concordia-avocats.com*

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER LES FAITS SUIVANTS :

La société A.W. CONSEIL clôture son bilan chaque année le 31 mars.

Son associée unique dispose, aux termes des statuts de la société s'agissant d'une SAS, d'un
délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice pour approuver les comptes dudit
exercice, soit le 30 septembre de chaque année au plus tard.

L'associée unique de la société A.W. CONSEIL doit donc, après convocation du commissaire
aux comptes de la société, prendre les décisions relatives à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 mars 2017 au plus tard le 30 septembre 2017.

Or, eu égard à des difficultés d'organisation liées au développement rapide du groupe et à l'activité très soutenue de ses filiales, la société A.W. CONSEIL ne pourra respecter ce délai.

Il est souligné que la société A.W. CONSEIL est en parfaite santé financière, qu'elle n'a pas d'autre activité que la détention et la gestion de ses filiales et qu'elle n'emploie aucun salarié.

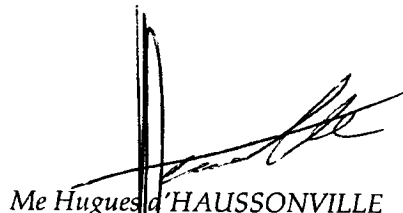
C'EST POURQUOI :

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Madame ou Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article R 225-64 du code de commerce, de prononcer exceptionnellement la prorogation jusqu'au 31 mars 2018 du délai de prise des décisions de l'associée unique de la société A.W. CONSEIL, ci-dessus désignée, devant être appelée à délibérer sur le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Fait à PARIS

Le 29 septembre 2017

En deux exemplaires originaux

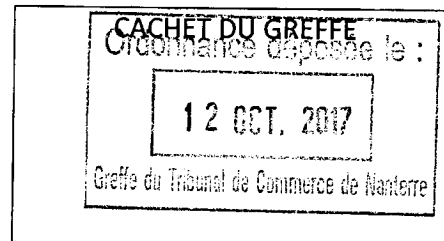

Me Hugues d'HAUSSONVILLE
CONCORDIA - AVOCATS
A.A.R.P.L - Toque B0735
11 rue Bailly - 75003 Paris
Tél. : 01 42 96 10 72 - Fax : 01 42 96 16 88
concordia@concordia-avocats.com

Pièces annexées à la requête :

- bilan et compte de résultat de l'exercice clos le 31 mars 2015
- bilan et compte de résultat de l'exercice clos le 31 mars 2016
- projet de bilan et de compte de résultat de l'exercice clos le 31 mars 2017

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

LE PRESIDENT



Requête n° 2017O07336
Affaire : SASU A.W. CONSEIL

ORDONNANCE

Nous, Frédéric DANA, Président du tribunal de commerce de Nanterre,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L227-9 et R 225-64 du code de commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au **31 MARS 2018** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 MARS 2017** de la société requérante **SASU A.W. CONSEIL 21 RUE DE L'ANCIENNE MAIRIE 92100 BOULOGNE BILLANCOURT (RCS NANTERRE 491252672)**.

Delaat ingeset
Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le 12.10.2017

Le greffier,

D. JOUBERT
Greffier au Tribunal de
Commerce de Nanterre



Le président, M. Frédéric DANA
Par délégué

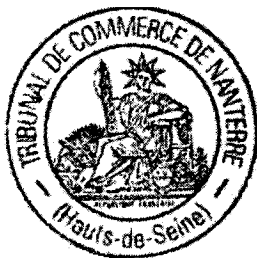
P. BRUGERE

VICE-PRESIDENT

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2017O07336
Nom du dossier	SASU A.W. CONSEIL
Délivrée le	13/10/2017

Quatrième et dernière page.